

ESPACE PUBLIC ▪ VERS DE NOUVEAUX DÉFIS ▪ COOPÉRATION ENTRE LA POLICE ET LE DOMAINE DES ADDICTIONS

Journée nationale ▪ 13 mars 2013 ▪ Palais des Congrès ▪ Bienne

Procès-verbal ateliers

➔	Accords de coopération au sein d'un local d'accueil et de consommation : Comment établir un respect mutuel? Ines Bürge, Réseau Contact, directrice de l'antenne régionale de Berne - Réduction des risques Daniel Aegerter, Chef du groupe Krokus, police cantonale de Berne
➔	Policiers de proximité et acteurs sociosanitaires addiction : quel type de collaboration ? Pierre-André Emery, Chargé de prévention, Police Riviera, Vevey Cédric Fazan, Directeur Fondation AACTS, Vevey
➔	Le lien manquant : sécurité intervention et prévention sip Zurich Christian Fischer, Chef de service sécurité intervention et prévention (sip), département social de la ville de Zurich Astrid Frey, responsable d'équipe adjointe, sécurité intervention et prévention (sip), département social de la ville de Zurich
➔	Entre milieu de vie et champ d'action de la politique des drogues : l'importance de l'espace social Carlo Fabian, Psychologue social, Haute Ecole sociale FHNW, Bâle Esteban Piñeiro, Sociologue, Haute Ecole sociale FHNW, Bâle
➔	Coopération entre la police et la prévention pour les jeunes dans les écoles: fixer des limites Marcel Dubach, Chef de service police de la jeunesse, Soleure René Henz, Collaborateur prévention PERSPEKTIVE Region Soleure
➔	Police et travail social hors murs à Yverdon-les-Bains, apprentissages et partenariat Richard Guillemin, Commandant remplaçant de la police d'Yverdon-les-Bains Vincent Artison, Responsable du travail social hors murs, Service jeunesse et cohésion sociale, Yverdon-les-Bains
➔	Collaboration entre la police et un centre d'accueil bas-seuil avec local d'injection Martine Baudin, Directrice Quai 9, Première Ligne, Genève Walter Schlechten, Brigadier, Chef de groupe, Police de Genève
➔	Alcool et violence dans l'espace public: possibilités de coopération entre la police et les services de la jeunesse Daniel Wenger, Responsable prévention, Service jeunesse police cantonale Bâle-Campagne, Antenne de MuttENZ Philipp Frei, Responsable service jeunesse Région Laufen / directeur wertikal – Point de contact alcool et violence, Berne
➔	Travailler en réseau : Les tables rondes du domaine Safer Clubbing Alexander Bücheli, Service de consultation à la jeunesse, Streetwork, Zurich Mario Dändliker, Chef commissariat délits commerciaux, Police de la ville de Zurich Martin Stricker, Musicien / Gérant, Club Mascotte, alte MetzG et Acapulco, Zurich
➔	Espace de rencontre et de consommation pour les jeunes – consensus dans l'espace public Sara Landolt, Institut de géographie université de Zurich, Géographie humaine, Zurich

Centre d'accueil et de contact K+A de Berne : Accords de collaboration – Ou comment instaurer un respect mutuel

Ines Bürge, Réseau Contact, directrice de l'antenne régionale de Berne – Réduction des risques, Berne
Daniel Aegerter, Chef du groupe Krokus, Police cantonale de Berne

Pourquoi la collaboration entre police et le Centre d'accueil K+A¹ fonctionne-t-elle?

Cette collaboration, qui s'inscrit en marge des conditions cadre établies et des bases légales existantes (ancrage législatif de la politique des quatre piliers), fonctionne en particulier du fait que police et collaborateurs du Centre se montrent ouverts au dialogue. Ecoute et compréhension réciproques, bonne connaissance des mandats respectifs et volonté d'atteindre ensemble un but commun constituent des conditions essentielles.

Alors que le **mandat** de K+A a notamment pour objectif l'aide à la survie (réduction des risques), le soutien au quotidien et la prévention (HIV et hépatites), la police a quant à elle principalement pour but d'empêcher l'émergence de scènes ouvertes de la drogue et de lutter contre le trafic et la consommation illégale de stupéfiants. Ces missions présentent des **points communs** (groupe cible, décharge de l'espace public) mais aussi des **différences** (accueil de personnes dépendantes d'une part, poursuites pénales d'autre part).

Rétrospectivement, il apparaît que le succès de la collaboration actuelle résulte d'un long processus. Par le passé, la répression était l'unique moyen de lutter contre la scène ouverte de la drogue. Une „guéguerre“ opposait même police et Centre d'accueil, les fréquents contrôles de police ayant pour effet de tenir à distance de l'institution les usagers de K&A. Ce qui entraîna même, au début, à une fermeture temporaire du Centre, avec pour conséquence que la scène se déplaça à nouveau sur l'espace public.

Un premier pas important pour une collaboration bonne collaboration vint d'un changement d'attitude des deux parties. D'une part, les toxicomanes ne furent plus uniquement tenus pour des victimes par le personnel du Centre d'accueil, qui reconnut que ces personnes avaient aussi une part de responsabilité. D'autre part, la police se mit à considérer la consommation de stupéfiants comme une maladie et montra dès lors plus de respect dans ses rapports avec les personnes dépendantes.

En 1992, deux ans après élimination de la scène ouverte, fut créé le Groupe d'intervention Krokus, chargé d'assurer 24 heures sur 24 la sécurité publique en ville de Berne. Peu après eut lieu une première rencontre entre les membres de K+A et l'Etat-major de Krokus. En dépit des réticences initiales (la 1ère rencontre dura exactement cinq minutes !), d'autres rencontres furent organisées. Après diverses actions de la police – telle l'action Citro (intervention ciblée en civil contre les dealers) – un premier pas important intervint en 1999 avec la première visite du Centre d'accueil K+A par l'Ecole de police. 2005 vit ensuite le lancement du projet PINTO (Prévention, Intégration et Tolérance) qui contribue à ce que l'espace public de la ville de Berne reste accessible à toutes et tous.

Des échanges de vues réguliers entre le K+A et l'Etat-major de Krokus permirent de négocier puis formaliser d'importantes **conventions**, conventions qui furent également portées à la connaissance des usagers. Outre la définition d'objectifs communs, on y débattit aussi des formes de cette collaboration. Ainsi, la police s'est-elle engagée à respecter le secret professionnel des collaborateurs/trices du Centre d'accueil. En contrepartie, les collaborateurs/trices de K&A s'engagent à ne pas „cacher“ des client-e-s ; de surcroît, lorsque une personne est recherchée par la police, celle-ci peut en tout temps pénétrer dans le Centre. Le trafic de stupéfiants fit également l'objet de conventions, selon lesquelles la vente de stupéfiants est interdite à l'intérieur des Centre K+A. De plus fut instauré un système d'alarme que le personnel du Centre peut déclencher en cas d'urgence afin de bénéficier sans délai du soutien de la police.

La mise pratique de ces conventions ne se fit pas sans quelques **difficultés** et se heurta à des **limites** imprévues. C'est ainsi que le secret professionnel constitue un défi en cas de mise en danger de tiers ou de soi-même. Quant à la recherche de personne, elle n'est pas inscrite dans les conventions. Mais mesures d'économies et attentes extérieures (on ne devrait p.ex. plus voir de toxicomanes dans l'espace public) contribuent aussi à compliquer le travail tant de la police que du Centre d'accueil.

Séances et actions communes permirent d'identifier de **nouvelles possibilités**. C'est ainsi que furent mises sur pied en commun des rencontres de voisinage et qu'en cas de violences et de mises en danger on intervient ensemble. De plus, des actions communes furent entreprises, comme avec l'affiche intitulée „Warum so dumm“² contre l'abandon de seringues sur la voie publique.

En résumé, on peut affirmer que les conditions-cadre ainsi qu'une position commune à tous les niveaux hiérarchiques sont à l'origine de cette bonne collaboration. Mais y contribuent aussi une collaboration bien coordonnée, le soutien et la concertation réciproques ainsi qu'une adaptation constante des conventions.

1 K+A: abréviation de „Kontakt- und Anlaufstelle“, Centre d'accueil et de contact (NdT)

2 „Warum so dumm“ : „Pourquoi se montrer si stupide“ (NdT)

Centre d'accueil et de contact K+A de Berne : Accords de collaboration – Ou comment instaurer un respect mutuel

Ines Bürge, Réseau Contact, directrice de l'antenne régionale de Berne – Réduction des risques, Berne
Daniel Aegerter, Chef du groupe Krokus, Police cantonale de Berne

Discussion

Comment gère-t-on le trafic de stupéfiants devant les Centres K+A et qu'en est-il aujourd'hui de la présence policière ?

Les Centres K+A ne fonctionnent pas sans trafic devant leur entrée. Bien que la loi sur les stupéfiants soit quelque peu mise entre parenthèses, elle est ainsi faite que le trafic peut s'y effectuer sous sa forme actuelle. La réglementation en vigueur veut qu'aucune „personne non dépendante“ ne peut rester devant le Centre. Du reste, la majorité des milieux politiques est également d'avis que les centres K+A ne sauraient fonctionner sans trafic. La police limite donc sa présence à un minimum, soit à l'ouverture et à la clôture des centres.

Tolère-t-on les consommateurs/trices extérieur-e-s au canton de Berne ?

Les personnes extra-cantoniales. Le domicile des nouveaux clients et nouvelles clientes est vérifié et ces personnes sont enregistrées dans une base de données.

Qu'en est-il des relations avec le voisinage ?

Des échanges réguliers ont lieu avec le voisinage et les éventuels problèmes et mesures souhaitables sont discutés lors de rencontres semestrielles.

„Le lien manquant“ – Sécurité Intervention Prévention (sip) Zurich

Christian Fischer, Chef de service sécurité intervention et prévention (sip), département social de la ville de Zurich
 Astrid Frey, Responsable d'équipe adjointe, Sécurité Intervention Prévention (sip) Zurich

Présentation

„Le sip züri est là pour que la coexistence au sein de la ville se déroule sans accroc.“ (Christian Fischer)

Le concept sip

Les espaces publics doivent être accessibles à toutes et tous et utilisables par tout un chacun, y compris par des groupes «marginiaux». C'est, depuis sa création, la devise du sip, devise aussi valable aujourd'hui qu'hier. Le sip intervient lorsque des groupes occupent l'espace de public au point que d'autres voient leur liberté de mouvement restreinte ou ne peuvent tout simplement plus faire usage de cet espace.

Le sip n'a pas pour objectif de libérer l'espace public de ses usagers mais, bien au contraire, de garantir une utilisation harmonieuse de l'espace public et que perdure le mélange de celles et ceux qui l'utilisent.

Contexte et genèse

L'expérience zurichoise des scènes ouvertes de la drogue a montré que l'approche répressive ne saurait être à elle seule couronnée de succès. Aussi l'approche fondée sur la tolérance, la coexistence et la capacité d'acceptation de la ville s'est-elle politiquement imposée. Durant les deux premières années, le sip eût avant tout pour tâche d'expérimenter et de trouver comment entrer en contact avec les groupes cibles et comment provoquer des changements de comportements.

Le sip se vit demander – exigence inconnue jusque-là et sujette à bien du scepticisme – de combiner mandat de service d'ordre et travail social, sans négliger pour autant l'aspect « mandat de politique de santé ».

Groupes cibles

En pratique, le sip est avant tout occupé par deux groupes cibles: d'une part la clientèle classique des personnes vivant dans la rue (sans abri, alcooliques), d'autre part - surtout en fin de semaine - les adolescent-e-s et jeunes adultes de sortie. Si missions et problématiques diffèrent passablement d'un groupe à l'autre, l'aspect préventif est particulièrement important chez les jeunes. D'un autre côté, les personnes requérant l'intervention du sip sont en grande part des personnes âgées.

Mode de fonctionnement et méthodes

Le mode de fonctionnement du sip a pour caractéristique qu'il est là où se tiennent les gens. Le sip arborant un uniforme, sa seule présence exerce déjà une influence positive sur le sentiment subjectif de sécurité. Dès lors, le sip ne peut absolument pas „ne pas intervenir“, sa visibilité constituant déjà en soi une intervention („miracle de la veste bleue de son uniforme“). Contrairement à la police, l'action du sip n'est pas orientée vers l'individu mais en principe sur le comportement, de sorte que sa présence a plutôt un effet de contrôle social.

Un aspect central de cette approche est de promouvoir respect mutuel et tolérance par le dialogue. De manière générale, les groupes de personnes utilisant l'espace public font preuve de coopération, fondamentalement intéressées qu'elles sont à pouvoir continuer à l'utiliser. Or, s'ils causent des troubles empêchant objectivement d'autres groupes de l'utiliser, ils courent le risque de perdre leur légitimité d'usagers de l'espace public.

En l'absence de volonté de coopérer, il ne reste souvent pas d'autre possibilité que de faire appel à la police. Fréquemment toutefois, c'est précisément cette perspective qui contribue au succès de l'intervention du sip.

Bien que comptant dans ses rangs des professionnels au bénéfice d'une vaste expérience, le sip züri n'est pas un service spécialisé. Dans la majorité des cas, il ne résout pas lui-même les problèmes, mais dégrossit les situations de troubles dans l'espace public puis les transmet aux services et organismes avec lesquels il collabore. En plus de la police, ses principaux interlocuteurs sont les centres d'accueil et de contact. L'objectif à long terme étant toujours de stabiliser une situation de manière à ne plus devoir intervenir.

„Le lien manquant“ – Sécurité Intervention Prévention (sip) Zurich

Christian Fischer, Chef de service sécurité intervention et prévention (sip), département social de la ville de Zurich
 Astrid Frey, Responsable d'équipe adjointe, Sécurité Intervention Prévention (sip) Zurich

Coopération entre police et domaine des addictions

La coopération avec la police a le plus souvent pour objet de mettre fin à des monopoles d'utilisation (Platzspitz, Bäckeranlage, Taubenschlag). Des rassemblements de plus de 30 à 40 personnes d'une scène sapent le sentiment subjectif de sécurité. Dès lors qu'ils prennent trop d'ampleur, le sip procède, en collaboration avec la police, à leur déplacement. Les individus ont alors la possibilité de dialoguer sur place ou de s'y refuser, le but restant de créer plusieurs petites scènes et de stabiliser la situation sur place de manière à ce qu'elle reste gérable.

Le sip peut revendiquer le fait d'avoir été la première unité du Département des affaires sociales de la Ville de Zurich à se rapprocher du Département de la police. Et cela non au niveau stratégique mais bien au niveau opérationnel, sachant qu'auparavant aucun échange systématique d'information ne s'effectuait sur place. Le sip constitua donc dans une certaine mesure le projet pilote qui a promu cette collaboration pour tout ce qui concerne l'espace public.

Discussion

„Qui bénéficie du plus de proximité, la police ou le travail ?“

„Selon certains jeunes, sip signifierait „Super Intelligente Police“. Nous ne nous considérons toutefois pas comme un service de sécurité. Le sip est d'ailleurs subordonné au Département des affaires sociales. Si nous étions rattachés à la police, nous serions très probablement un organisme policier. Or nous n'agissons pas dans le cadre d'un mandat de police mais dans une zone grise intermédiaire.“

„Les tâches du sip sont-elles réglementées par la ville ? Y a-t-il un contrat de prestations ?“

„Il n'y a pas de contrat de prestations au sens strict. Il existe par contre un accord définissant nos objectifs avec la Ville, ainsi qu'un volumineux Manuel méthodologique qui sert de référence à notre travail.“

„Le sip a-t-il aussi pour fonction/rôle de jeter des ponts entre client-e-s et police ?“

„C'est p.ex. une équipe du sip qui se charge des contrôles d'entrée et de sortie dans les quatre centres K&A de Zurich, tâche qui inclut les contacts avec leurs riverains et la résolution des conflits dans leurs environs. Si la présence de la police est en principe souhaitable pour empêcher des zones de non droit, des contrôles de détention de drogue par la police aux alentours des centres K&A entraîneraient la fin des centres d'accueil. A cet égard, le sip cherche donc à dialoguer avec les fonctionnaires concernés, cas échéant avec leurs supérieurs. Ce qui n'empêche par ailleurs pas que les aspirants policiers fassent un stage au sip.“

„On a beaucoup parlé de la collaboration avec la police – mais collaborez-vous aussi avec les travailleurs de rue et le travail social hors murs ?“

„Le sip n'assume jamais la responsabilité finale d'une situation mais transmet client-e-s et informations aux services compétents, services sociaux et autres institutions de prise en charge. C'est justement pour cela que nous collaborons étroitement avec les centres K&A.“

„Comment faites-vous face à l'embourgeoisement qui caractérise l'évolution de certains quartiers ? Les critères d'un comportement perturbant se modifient-ils lorsque changent usagers et environnement ?“

„La dimension socio-spatiale est toujours prise en compte dans l'analyse de la situation. Les critères définissant un ‚comportement perturbant‘ dans le quartier résidentiel du Zürichberg diffèrent effectivement de ceux utilisés dans le district 4/5, plus populaire et «branché». Le sip veille néanmoins toujours à se forger sa propre opinion sur place. Evaluation à laquelle peuvent être associées les personnes faisant appel au sip. C'est aussi la tâche du sip que de thématiser, cas échéant, des attentes excessives en matière d'ordre dans l'espace public.“

Entre milieu de vie et champ d'action de la politique des drogues: de l'importance de l'espace social

Carlo Fabian, psychologue social, Haute Ecole de travail social FHNW, Bâle
Esteban Piñeiro, sociologue, Haute Ecole de travail social FHNW, Bâle

L'atelier fut divisé en deux parties par les conférenciers. Dans un premier temps, ils présentèrent le concept d'espace social et de la valeur ajoutée qu'il apporte pour la compréhension des relations entre police, promotion de la santé et autres acteurs de la politique des drogues. Dans un deuxième temps, cette approche fit l'objet d'un débat critique avec les participant-e-s.

Concept de l'espace social

Au centre de la perspective des espaces sociaux figurent des systèmes spatio-sociaux complexes présupposant une compréhension relationnelle de l'espace. Compréhension spatiale qui ne s'attache pas aux aspects matériels de l'espace mais aux rapports entre objets, individus et autres biens se trouvant dans ledit espace. En ce sens, l'espace procède d'une construction tant sociale que mentale et réunit en un seul et même espace des perceptions et significations diverses.

Un tel contexte spatial est favorable à la promotion de la santé. La santé résultant d'une interaction entre divers aspects de l'environnement d'un individu, une promotion spatio-sociale de la santé (p.ex. par ancrage dans les réseaux sociaux et la promotion d'actions collectives spécifiques favorisant la santé) permet – contrairement à une promotion centrée sur des cas d'espèces – de développer des ressources sans cela non disponibles. Cela résulte en particulier du fait que des groupes sociaux différents se trouvent impliqués dans le processus de promotion de la santé, dont fait notamment partie l'„Empowerment“ des personnes visées par de telles activités de promotion de la santé.

Pratiquement, cela signifie que cette approche inclut différents Stakeholders, leurs rapports et le contexte dans lequel ils interagissent, ce qui peut favoriser des solutions à divers problèmes (de santé) acceptables par tous les groupes sociaux.

La spatialisation de la consommation de drogue des années 70 et 80 constitue un cas d'espèce mettant en évidence les différentes perspectives relatives à l'espace social. Au cours des années et sous l'action des milieux politiques, l'espace social – p.ex. celui du Platzspitz – s'est profondément transformé. D'un espace de vie créé par les consommateurs d'héroïne il est devenu – après avoir été un espace délimité par des acteurs étatiques – un espace institutionnalisé, modelé de manière professionnelle par des mesures policières, thérapeutiques et notamment de réduction des risques, au sein duquel des mesures infrastructurelles permettent dans une large mesure de contrôler et orienter la „scène de la drogue“.

La perspective spatio-sociale a pour caractéristique de mettre en évidence la complexité d'une problématique et d'expliquer comment cette complexité peut être utilisée et mise à profit pour orienter les relations sociales dans l'espace et au travers de l'espace public. L'espace devient alors une dimension de gouvernance.

Discussion

Dans un premier temps, la discussion a tourné autour de la question de savoir à qui appartient l'espace public. Appartient-il à la partie „normale“ de la société, toutes les „autres“ parties en représentant des aspects subversifs ? Des espaces réglementés constituent-ils avant tout des „enclaves“ dévolus à de tels groupes subversifs ? Et ces problèmes peuvent-ils être résolus par des règles de bienséance apparemment plutôt intuitives ?

Entre milieu de vie et champ d'action de la politique des drogues: de l'importance de l'espace social

Carlo Fabian, psychologue social, Haute Ecole de travail social FHNW, Bâle
Esteban Piñeiro, sociologue, Haute Ecole de travail social FHNW, Bâle

Cette discussion s'est concentrée sur les questions relatives à l'équilibrage des intérêts divergents des divers groupes utilisant l'espace public, resp. à la question de l'équilibre à trouver entre respect de règles de comportement dans l'espace public et création ou maintien d'espaces de liberté. Dans ce contexte, nombreuses furent interventions des participant-e-s à porter sur la question de savoir à qui l'espace public appartient ou doit appartenir, qui est habilité, peut, doit établir des règles de comportement dans l'espace public et qui doit s'y tenir, respectivement quels groupes doivent accepter de telles règles.

Bien que les participant-e-s aient eu des avis fort divergents sur ce point – en particulier sur la question de savoir qui doit établir des règles et qui doit s'y soumettre – il y eut unanimité pour estimer que les règles relatives à l'utilisation de l'espace public ne sont adéquates et applicables qu'à condition de tenir compte de tous les intérêts en présence. Sur le fond, participants et participantes à ce débat furent d'accord pour considérer qu'il n'y a guère voire pas d'espace de négociation ni de marge de manœuvre en cas d'actes délictueux. Par contre, la discussion ne permit pas de définir qui peut et doit assumer la responsabilité d'établir des règles applicables à la „zone grise“ des comportements ne constituant pas à proprement parler des actes délictueux.

Autre thème important : le fait que la pression politique en faveur d'une réglementation de l'espace public – combinée à des directives politiques peu claires – a pour effet que police et services sociaux et services spécialisés se sentent livrés à eux-mêmes au moment de gérer ces problèmes. Dans ce domaine, ces deux groupes professionnels partagent des intérêts communs susceptibles de les amener à coopérer pour s'attaquer aux imprécisions et incertitudes dues au fait que le politique leur délègue la résolution de ces problèmes.

Coopération entre Police de la jeunesse et prévention des dépendances dans les écoles: fixer des limites

Marcel Dubach, Chef de service, Police de la jeunesse, canton de Soleure
 René Henz, Collaborateur prévention, PERSPEKTIVE Région Soleure

Organismes impliqués

La Police de la jeunesse (JUPO) est un service de la Police cantonale. Fondé en 2007, il a des bureaux à Soleure et à Olten. Les 10 policiers et policières qui en font partie travaillent en civil et s'occupent des auteurs d'infractions et délits âgé-e-s de 10 à 18 ans.

L'association PERSPEKTIVE Région Soleure-Granges propose diverses offres dans les domaines de la prévention des dépendances, de la promotion de la santé, de consultations destinées aux jeunes, du travail, du logement, etc.

Collaboration et financement

Après être intervenu séparément dans les écoles, police et service spécialisé convinrent en 2009, à l'instigation de la JUPO, de collaborer. Leurs interventions relèvent du budget de la police, resp. d'un contrat de prestations entre PERSPEKTIVE et le canton de Soleure. Les flyers sont quant à eux financés par l'Office cantonal du matériel scolaire. Les interventions sont quant à elles gracieusement offertes aux écoles qui en font la demande.

A ce jour, quelque 150 manifestations communes ont été réalisées, dont 30 soirées pour les parents. A noter que ce module d'intervention fait partie intégrante du plan d'étude des écoles professionnelles.

Offre et contenu des modules

Chaque module se compose de deux heures de cours pour les classes du degré supérieur et de rencontres de deux heures pour les parents. Les thèmes choisis tiennent compte des souhaits du corps enseignant et des élèves ou des parents, la priorité allant aux stupéfiants (alcool, cannabis et tabac), aux (nouveaux) médias, au mobbing et cybermobbing, aux agressions sexuelles, à la violence et au vandalisme. Jusqu'en 2011, les modules les plus demandés furent ceux consacrés au cannabis, à l'alcool et au tabac, supplantés ensuite par le thème „nouveaux médias“ (90% des modules en 2012). Ces modules sont l'occasion de fournir des faits et chiffres détaillés, d'indiquer les bases légales en vigueur, de discuter des avantages et risques de la consommation de ces substances, de présenter les offres d'aide ainsi que de proposer des astuces pratiques, p.ex. sur la manière d'obtenir des preuves en cas de cybermobbing. Le but étant d'informer, de sensibiliser et d'amener les élèves à réfléchir à leur propre comportement (de consommation) et de renforcer leurs ressources. Les soirées destinées aux parents suivent si possible de peu les cours aux élèves.

Méthodologie

Les élèves sont incité-e-s à participer activement et à ne pas hésiter à poser des questions. Alors qu'au début de leur coopération, JUPO et PERSPEKTIVE intervenaient séparément, ils le font en commun depuis 2010. Partenaires, ils se présentent comme un team ayant la même philosophie et recourent à une même présentation PowerPoint pour proposer en alternance des Inputs complémentaires. Humour, flexibilité, écoute et Inputs clairs et compréhensibles rendent le contact avec les jeunes plus aisé. Un extrait de film («Im Rausch der Jugend»: film sur les opinions et jugements de jeunes sur le cannabis et l'alcool) et une démonstration – toujours fort appréciée – des contrôles effectués par la police rendent vivant et concret ce qui leur est dit. L'important étant de prendre des exemples concrets et des situations correspondant au vécu quotidien des jeunes.

Utilisation et réactions

Le nombre de classes et d'élèves n'a cessé d'augmenter depuis le lancement de cette offre, offre dont ont bénéficié, en 2012, 143 classes comptant 2'643 élèves. Les réactions à ces modules ont été majoritairement positives, seuls ceux réunissant plusieurs classes ayant constitué de mauvaises expériences.

Coopération entre Police de la jeunesse et prévention des dépendances dans les écoles: fixer des limites

Marcel Dubach, Chef de service, Police de la jeunesse, canton de Soleure
René Henz, Collaborateur prévention, PERSPEKTIVE Région Soleure

Remarques / Questions / Discussion sur la présentation

Il apparaît que, dans d'autres cantons et communes, répartition des tâches et interfaces entre police et prévention doivent encore être clarifiées.

Se présenter en tant que team aurait été impossible il y a encore 15 ans!

Efficacité du module : n'a pas été mesurée jusqu'ici

Prolongements : Aucun suivi n'est pour le moment proposé. Sur demande, des ateliers d'une demi-journée consacrés à des thèmes spécifiques peuvent néanmoins être organisés ensuite de l'intervention initiale. Une nouvelle offre sensiblement plus élaborée et exigeante est en préparation, qui prendra la forme d'un „Théâtre forum“.

Par ailleurs, si des problèmes concrets se font jour lors d'un cours, l'élève concerné-e se verra orienté-e vers un service spécialisé à même de l'aider.

Adaptation à divers groupes cibles: p.ex. à des parents issus de la migration. Il n'existe encore aucun module spécifique ou d'offres systématiques pour ce groupe cible, mis à part la collaboration avec une association turque. Il est donc malheureusement fréquent que lors des soirées destinées aux parents, ce sont ceux qui auraient le plus besoin d'informations qui en sont absents.

Documentation: une documentation sur cette méthode d'intervention sera volontiers transmise aux services intéressés.

Police et travail social hors murs à Yverdon-les-Bains: Apprentissages et partenariat

Vincent Artison, responsable du Travail social hors murs, Service Jeunesse et cohésion sociale, Yverdon-les-Bains
 Serge Freymond, Plt., Chef d'unité « Projets et Partenariats » de la Police Nord Vaudois,
 Yverdon-les-Bains (en remplacement de Richard Guillemin)

Présentation

« En tant que travailleur social aussi on porte une sorte d'uniforme, consistant en un certain style d'habillement, typique de la profession. » (Vincent Artison)

Les activités actuellement réalisées en commun à Yverdon-les-Bains par le travail social hors murs et la police s'appuient sur un partenariat et une collaboration de plus de 10 ans. Le terme de „concertation“ – incluant harmonisation et compréhension mutuelle – est celui qui définit le mieux cette coopération de l'avis des orateurs. Il correspond à l'objectif minimal de la coopération, qui est d'établir et maintenir un dialogue entre partenaires. Les situations concrètes de travail ne manquent cependant pas de faire très rapidement émerger de part et d'autre de délicates questions relatives à nos rôles professionnels. Vu cette problématique, cet atelier s'attacha à discuter, dans une perspective éthique, les sources possibles de conflit dans la coopération partenariale.

Exemples de collaboration à Yverdon-les-Bains

Une harmonisation réciproque des activités s'impose lorsque domaines d'interventions, principaux groupes cibles et périodes d'intervention des deux organismes sont en grande partie identiques. A Yverdon-les-Bains, ont actuellement cours les activités communes suivantes:

- Exemple 1 - « Milieux festifs »: Lors d'une importante manifestation, principalement fréquentée par des jeunes et des jeunes adultes, travail social hors murs et police coordonnèrent ensemble le travail de responsables divers (portiers, personnel de bar, etc.) grâce à l'attitude bienveillante dont ceux-ci firent montre. Il en résulta un nombre sensiblement moindre de situations critiques et d'hospitalisations que lors d'éditions antérieures.
- Exemple 2 – « Forum »: La Police Nord Vaudois organise à intervalles réguliers des forums internes, destinés à d'améliorer l'échange d'informations tant à l'interne qu'avec les organismes partenaires œuvrant dans l'espace public – et ce notamment en invitant p.ex. des représentants du travail social hors murs en tant que rapporteurs. De telles interventions peuvent en particulier servir à clarifier les limites de cette coopération mutuelle.
- Exemple 3 - «Deal de rue»: Au vu de la situation depuis longtemps problématique du deal de rue, le municipal responsable fut invité à se rendre compte sur place de ce qu'il en est. En résulta la constitution d'un important groupe de travail, incluant des représentants de la police locale, du travail social hors murs, des personnes compétentes en matière de migration, etc., et ayant pour but d'avoir une pluralité de points de vue sur différents thèmes – addiction, liens économiques du trafic de drogue, stigmatisation ou asile – et de créer ainsi une base commune pour de futures interventions.
- Exemple 4 – « Accord extrajudiciaire »: Dans le cas d'un mineur dénoncé à cause de son comportement, police et travail social hors murs furent d'accord pour estimer possible une mesure socio-éducative extrajudiciaire: d'entente avec les autorités judiciaires et la police, un travailleur social définit avec le jeune un travail d'intérêt public que le jeune s'engage volontairement à accomplir, et accompagne le jeune durant cet engagement. L'une des difficultés que rencontre la Police Nord Vaudois vient de ce que chacune des 7 communes sur le territoire desquelles elle intervient a ses propres dispositions communales, dispositions qui laissent une marge de manœuvre variable aux autorités.
- Exemple 5 – « Initiative de quartier »: On tente, par le biais d'initiatives collectives de promotion de la qualité de la vie dans le quartier, de réunir autour d'une même table tous les groupes intéressés. Y participe aussi un représentant de la police de proximité qui échange sur pied d'égalité avec les autres participant-e-s. Dans un tel contexte, la difficulté consiste, pour le policier, à aller vers les gens et donc d'être perçu en tant que personne, tout en préservant par ailleurs une distance respectueuse afin de pouvoir poursuivre de manière impartiale son travail quotidien dans le quartier.

Police et travail social hors murs à Yverdon-les-Bains: Apprentissages et partenariat

Vincent Artison, responsable du Travail social hors murs, Service Jeunesse et cohésion sociale, Yverdon-les-Bains
 Serge Freymond, Plt., Chef d'unité « Projets et Partenariats » de la Police Nord Vaudois,
 Yverdon-les-Bains (en remplacement de Richard Guillemin)

Présentation et discussion d'un cas d'espèce actuel à Yverdon-les-Bains

Depuis quelques années, les relations entre un jeune homme et un policier habitant le même quartier sont mauvaises. Le jeune a été mordu par le chien policier dudit policier – qui était ce jour-là en congé et en civil – et s'est confié à un travailleur social hors murs. Celui-ci a proposé de prendre contact avec la police et d'organiser une rencontre, proposition acceptée par le jeune homme et la police. Conséquemment, une médiation effectuée conjointement par le travailleur social hors murs et un membre de l'état-major de la police est prévue.

Tâche

Partant de la situation décrite, il vous est demandé de mettre en évidence les questions éthiques en jeu, et ce en tenant compte des forces, faiblesses, des risques et possibilités liées à ce processus de partenariat ?

Statements par les participant-e-s

« La question générale est de savoir quelle responsabilité assume un policier lorsqu'il n'est plus en service. Il va donc être déterminant, pour juger ce cas, d'établir si le policier a fait intervenir son chien en sa qualité de chien policier et si ce chien constitue en soi une menace. Il convient aussi de tenir compte du contexte de cette affaire, dans laquelle le policier a peut-être fait en permanence l'objet de provocations. »

« La médiation elle-même ne saurait être menée par le travailleur social ayant initialement fait fonction de confident du jeune. Le travail social hors murs court en effet ici un risque professionnel s'il représente le jeune dans la médiation. »

« La médiation devrait garantir une certaine parité quant au nombre mais aussi à la fonction des participant-e-s. En effet, si le jeune n'a à ses côtés que ses parents, il peut se trouver en état d'infériorité. Il fut donc demandé à l'état-major de la police que le travailleur social représente le jeune. Cela étant, la participation de l'Etat-major de la police paraît indiquée, notamment au vu du rôle joué par le chien. Pour ce qui est du conflit entre le jeune et le policier, la participation de l'état-major de la police dépend d'abord de la question de savoir si ce conflit est de nature privée ou est lui aussi en rapport avec l'activité professionnelle du policier. Il est donc prioritaire que l'état-major clarifie s'il est de son devoir de défendre le policier. »

« Le résultat de la médiation peut, cas échéant, ne pas dépendre du déroulement exact des faits. »

« Il est indispensable d'effectuer, parallèlement à la médiation, une instruction pénale impeccable afin d'éviter que ne puisse surgir après coup l'impression que le simple citoyen a pu être désavantagé par les autorités. »

« Il est également déterminant d'établir quel but poursuit la médiation: s'agit-il d'éviter le dépôt d'une plainte ? Ou de rétablir une cohabitation pacifique au niveau de la vie quotidienne ? »

« Si la coopération peut être considérée comme normale, sa mise en pratique se révèle toutefois souvent très exigeante. La discussion a montré, partant d'une situation à vrai dire banale, combien complexe peut être la collaboration en pratique. »

Alcool et violence dans l'espace public: possibilités de coopération entre police et services de la jeunesse

Daniel Wenger, Responsable prévention, Service jeunesse, Police cantonale de Bâle-Campagne, Bâle-Campagne
 Philipp Frei, Responsable de l'Animation jeunesse en milieu ouvert de la région de Laufen /
 directeur de „wertikal“ – Point de contact alcool et violence, Berne

L'atelier fut animé par des représentants de la police (Service de la jeunesse) et du Service de la jeunesse en milieu ouvert, deux orateurs qui ont aussi l'occasion de collaborer étroitement dans le cadre de leur activité professionnelle quotidienne. Tour à tour, chacun d'eux présenta son point de vue sur leur collaboration.

Tâches et évaluation de la situation par le Service de la jeunesse de la Police cantonale

Les policiers du Service de la jeunesse sont avant tout au service du Ministère public des mineurs. Ils ont aussi, à côté de cela, une mission préventive visant essentiellement au dépistage précoce et à une prise de contacts précoce avec de jeunes délinquants potentiels. Un des principaux moyens à leur disposition est la Patrouille jeunesse qui a pour caractéristique d'effectuer un travail «hors murs». Les expériences issues de ce travail de police hors murs montrent un léger recul de la consommation massive d'alcool et du „Binge Drinking“, alors que la consommation d'alcools et de spiritueux ainsi que de marijuana semble avoir augmenté chez les jeunes consommateurs et consommatrices de moins de 16 ans. Quant à la violence sous l'influence de drogues et d'alcool, elle revient sans cesse.

Tâches et évaluation de la situation par le Service de la jeunesse en milieu ouvert

Malgré une approche assez différente, le travail en milieu ouvert a des missions très semblables à celles du Service de la jeunesse de la police cantonale, même si ses activités sont plus fortement axées sur la promotion de la santé. Par contre ses observations sont identiques à celle de la police, soit que la consommation d'alcool semble avoir augmenté chez les très jeunes consommateurs/trices. Quant aux violences entre jeunes, elles ont changé et il est désormais fréquent que des personnes non impliquées en soient aussi victimes. Par ailleurs, les jeunes semblent être toujours plus évincés de l'espace public.

Les deux orateurs furent tant l'un que l'autre d'accord pour identifier l'alcool comme la principale substance à l'origine de la violence des jeunes, étant entendu que les données relatives à d'autres substances et à une consommation mixte sont plutôt lacunaires.

Modalités de coopération, facteurs de réussite et pierres d'achoppement

Si la coopération intervient à plusieurs niveaux, les deux orateurs ont tenu à relever le rôle très important de la collaboration informelle, laquelle joue un rôle central dans les bonnes relations existant entre Service de la jeunesse de la Police cantonale et Service de la jeunesse en milieu ouvert, ainsi qu'avec d'autres institutions (p.ex. écoles).

L'un des domaines où se concrétise cette coopération est celui des conflits liés à l'utilisation de l'espace public, où le Service de la jeunesse en milieu ouvert assume la communication avec les jeunes alors que la police s'occupe des problèmes de voisinage. En principe, police et Service de la jeunesse en milieu ouvert s'efforcent de mobiliser leurs forces respectives de manière à atteindre les objectifs et remplir les mandats qui leur sont communs. Cette étroite coopération a aussi pour avantage de rendre possibles des mesures concertées et des interventions adaptées au contexte.

Quant aux relations avec les jeunes, les organisateurs estiment, expérience à l'appui, que le respect mutuel manifesté par la police et le Service en milieu ouvert d'une part et les jeunes d'autre part joue un rôle primordial. Lorsqu'existe un rapport de confiance, il devient possible de collaborer de manière constructive avec les jeunes. Pour ce qui est des relations entre police et professionnels du milieu ouvert, compréhension et confiance mutuelle, bonne connaissance des mandats et rôles respectifs ainsi que respect de ces rôles sont également des facteurs primordiaux. Etant entendu que l'information ne peut être partagée que dans le cadre de ce qui est légalement autorisé.

Quant aux pierres d'achoppement, elles ont pour noms structures organisationnelles inflexibles, manque de temps, protection des données, phobie des contacts entre police et Service en milieu ouvert. La crainte de contacts avec des jeunes peut notamment constituer une importante pierre d'achoppement pour des policiers n'appartenant le plus souvent pas au Service de la jeunesse.

Travail en réseau: la *Nightlife Round Table* de Zurich a 10 ans

Alexander Bücheli, Service de consultation pour la jeunesse, Streetwork, Affaires sociales, Département de la ville de Zurich
 Mario Dändliker, Chef du commissariat Délits commerciaux Police municipale, Zurich
 Martin Stricker, Musicien, gérant des clubs Mascotte, Kinski et Acapulco, Zurich

Histoire et contexte de la *Nightlife Round Table*

En 2001, l'offre *Nightlife* de *Streetwork* se vit compléter par un *Drug Checking* mobile, qui ne rencontra pas seulement le scepticisme des milieux politiques mais aussi des clubs et autres Events. En 2002, à l'initiative d'un exploitant de club, la Consultation pour jeunes *Streetwork* organisa une première *Nightlife Round Table*. Y prirent part des exploitants de clubs, bars, disco et autres établissements de nuit, des sociétés privées de sécurité (p. ex. Securitas), les autorités locales (police, service de santé, office de développement des quartiers) ainsi que des représentants de la prévention et de la réduction des risques). Trois à quatre fois par an, les participant-e-s échangent ainsi sur les questions et défis posés par la vie nocturne. Depuis 2002, quelque 40 tables rondes ont eut lieu, avec au total quelque 800 participant-e-s.

Alors qu'au début, l'accent y était mis sur des **thèmes** tels que le *Drug Checking*, le GHB/GBL, le *Safer Clubbing* et les questions en lien avec la santé publique, depuis 2007 on y aborde avant tout la collaboration avec la police, les prescriptions sur le bruit et les lasers, l'abus de pièces d'identité ou la prévention des abus d'alcool et la protection de la jeunesse. A noter que les thèmes abordés sont définis d'un commun accord entre les participant-e-s.

En plus de ces échanges de vues sont organisées des **activités communes**. 2004 vit ainsi la création du „*Safer Clubbing*“, un label déposé accordé aux clubs, bars et lounges qui s'engagent à faire preuve de responsabilité et font œuvre de prévention. Citons aussi une campagne de sensibilisation de la clientèle des clubs au repos du voisinage ou la Journée portes ouvertes destinées aux personnes habitant le voisinage ou intéressées.

La *Round Table* aujourd'hui

Entretemps, la *Round Table* est devenue une plate-forme structurelle d'échanges de vues entre les autorités et le milieu de la nuit. La vie nocturne étant une composante culturelle importante de la ville de Zurich, garantir une coexistence „pacifique“ entre les divers groupes de population intéressés impose de développer des propositions et solutions novatrices, proactives et de collaboration à même de répondre à leurs besoins. La *Round Table* constitue un cadre adéquat à cet effet.

Le **prochain défi** consiste à renforcer l'identité de la *Round Table* afin d'en favoriser le caractère obligatoire et d'axer son activité plus sur le résultat que sur le simple échange de vues. Des thèmes controversés doivent aussi y être plus souvent abordés, la coopération avec la Commission «Bars, clubs et discothèques» intensifiée et une interface avec les milieux politiques créées.

Motivation

Pour le **Commissariat aux délits commerciaux**, la nécessité d'une bonne collaboration est essentielle, étant donné que le droit permet une certaine liberté d'interprétation. L'application d'une loi exige un processus d'apprentissage mais, souvent aussi, des solutions individuelles. Exemple: alors qu'on doit laisser son verre à l'intérieur pour aller à l'extérieur fumer une cigarette, cela contredit un principe de prévention qui veut qu'on ne perde jamais son verre de vue ! La Table ronde permet justement d'échanger rapidement sur de telles questions

Pour les **clubs**, la *Round Table* offre la possibilité d'entrer en contact avec les autorités et de bénéficier d'une écoute de la part des milieux politiques. Les échanges de vues permirent d'une part d'améliorer la collaboration avec les autorités mais aussi de clarifier qui assume quelles tâches dans le cadre de la vie nocturne. Finalement, participer aux *Round Table* reste un mandat découlant de sa propre motivation, un mandat que l'on se donne à soi-même.

La **Consultation pour les Jeunes** met au premier plan de ses préoccupations l'individu ainsi que les aspects liés au développement du bien commun et de l'espace social. De surcroît, la *Round Table* devrait permettre de créer une interface entre culture et autorités, interface qui fait actuellement défaut.

Travail en réseau: la *Nightlife Round Table* de Zurich a 10 ans

Alexander Bücheli, Service de consultation pour la jeunesse, Streetwork, Affaires sociales, Département de la ville de Zurich
Mario Dändliker, Chef du commissariat Délits commerciaux Police municipale, Zurich
Martin Stricker, Musicien, gérant des clubs Mascotte, Kinski et Acapulco, Zurich

Discussion / Questions

Comment sont choisis les thèmes de ces rencontres?

Quels sont les thèmes qui font actuellement débat ?

Alors qu'au début les thèmes reflétaient largement les préoccupations de la Consultation pour jeunes, ils sont aujourd'hui plus nombreux à être proposés par les autres participants. L'un des thèmes actuellement fréquemment discuté a trait aux tâches des services de sécurité (p.ex. qu'est-ce qui relève de leur domaine de compétence, quelle doit être leur formation, quand un club doit-il instaurer un service de sécurité ?).

N'y a-t-il que des échanges de vues ou cela aboutit-il à des décisions?

La Round Table est en particulier l'occasion de collecter des exemples de Best Practice.

Lors de quelles manifestations un Drug Checking mobile est-il nécessaire ?

La Ville de Zurich dispose de divers critères déterminant quand un Drug Checking doit être mis en place. Cette offre est néanmoins le plus souvent sollicitée via la Round Table. A quoi s'ajoute que la Round Table sert aussi à fournir des informations sur les substances nouvelles et momentanément en vogue.

Espaces de consommation et lieux de rencontre de jeunes : processus de négociation dans l'espace public

Sara Landolt, Institut de géographie, géographie humaine, Université de Zurich

Espace public: un champ complexe

Les problèmes créés par des jeunes consommant de l'alcool dans l'espace public font se rencontrer les acteurs les plus divers: jeunes eux-mêmes, parents, riverains, gérants d'immeubles, commerçants, représentants d'associations de quartier, passants, travailleurs sociaux et policiers. Les phénomènes en cause sont le bruit, la saleté, le vandalisme et la violence, la consommation de substances, mais aussi les lois, la politique et les concepts. En d'autres termes, attentes, mandats et conflits varient passablement, l'espace public étant un espace dynamique et – en particulier pour les jeunes – une arène sociale sujette à d'incessantes négociations. Il faut donc aussi tenir compte des différentes significations (sociales) que peut y avoir un phénomène donné (p.ex. la consommation d'alcool).

Consommation d'alcool des jeunes: diverses significations

Les commentaires des jeunes tant sur leur propre consommation d'alcool que sur celle d'autres jeunes présentent différents niveaux de signification. Ces commentaires ont en effet trait à ce qui différencie des groupes (p.ex. entre celles et ceux qui consomment à l'extérieur ou qui le font en privé lors de sorties ou partys), ou à l'observation de normes de consommation ou de non-consommation. Et que catégorisations et appréciations spécifiques au genre y sont omniprésentes. C'est ainsi qu'une jeune femme qui « veut en être » doit trouver la juste mesure pour n'être étiquetée ni de « gamine » (si elle ne boit pas) ni de « trainée » (en cas d'ivresse et de perte de contrôle).

Discussion: espace public et consommation d'alcool des jeunes

Les personnes ayant pris part à l'atelier ont échangé, en petits groupes, sur la question „Qu'est, pour vous, un espace public qui fonctionne ?“

Réponses: un espace animé, accueillant, sans restrictions légales, ouvert à toutes et tous et où règnent respect réciproque et sentiment de sécurité.

Question complémentaire: „A quelles conditions/ Dans quelle mesure les jeunes, resp. les jeunes consommant de l'alcool ont-ils leur place dans ces espaces publics ?“

Réponses: égards envers autrui et respect de certaines règles (horaires, niveau de bruit, limites d'âge) sont nécessaires, voire même une délimitation géographique. A quoi s'ajoute la nécessité d'une volonté politique et de mesures pédagogiques et culturelles.

Cas d'espèce: la place „Katzenplatz“ (nom anonymisé)

Cette place de Zurich se trouve dans un quartier de la classe moyenne proche du centre, en dehors de la zone des activités nocturnes mais à proximité d'un centre Coop ouvert jusqu'à 23h00. Utilisée par les jeunes comme point de rencontre et lieu informel de consommation, elle fit l'objet de plaintes pour cause de saleté, de vacarme et de consommation d'alcool. Diverses interventions y furent menées sans grand succès auprès des jeunes par le Travail en milieu ouvert, le sip et le Streetwork, sans toutefois que les riverains y soient associés. Ceux-ci attendaient de la police une solution rapide, de type répressif, de la situation, au lieu de quoi l'administration communale mit sur pied une table ronde réunissant services sociaux et de sécurité, commerçants, associations de quartier, propriétaires de bien-fonds, gardiens d'immeubles et riverains. Les jeunes eux-mêmes, qui n'y furent cependant pas invités, considéraient leur comportement sur cette place comme „normal“, alors qu'ils étaient perçus par les riverains comme „dangereux et oisifs“ et supposés (à tort) être étrangers au quartier.

On se trouvait donc en présence de points de vue, d'argumentaires, de catégorisations ainsi que d'attentes et revendications divergentes guère conciliables, ou seulement dans un processus global de négociation. Si la table ronde constitua à cet égard un bon début, on rata l'occasion d'y inclure les jeunes eux-mêmes et leur point de vue.

Espaces de consommation et lieux de rencontre de jeunes : processus de négociation dans l'espace public

Sara Landolt, Institut de géographie, géographie humaine, Université de Zurich

Boire dans ou aux abords des clubs

Boire dans les clubs ou en y allant est une pratique courante pour les jeunes; la présence de membres du sip et d'éventuels contrôles de leur part sont donc considérés comme normal dans cet environnement fortement contrôlé.

En conclusion

La signification dominante attribuée à la consommation d'alcool ainsi qu'aux contrôles et interventions dans l'espace public varie selon le lieu. L'important est cependant que toutes les parties concernées soient intégrées dans les processus de négociation, processus qui prennent du temps et ne sont pas à l'abri d'incidents. Enfin, il faut trouver un équilibre entre interdictions et négociations.

Remarques / Questions

La discussion a fait surgir quelques questions pour lesquelles il n'est pas possible de répondre de manière générale mais uniquement en fonction de la situation; par exemple:

- Qui participe aux négociations et est censé s'en tenir aux décisions prises ?
- Jusqu'à quel point peut-on exiger des différentes parties qu'elles fassent preuve de tolérance ?
- Les jeunes ont-ils plus le droit d'occuper l'espace public ?